

recollection bias, and the very small number of subjects in the study. The findings that are statistically imprecise. results of this study are not convincing.

This study has several important limitations. The small number of subjects in the study, the potential recall bias, and the very small number of subjects in the study. The findings that are statistically imprecise. results of this study are not convincing.

Evaluation du glyphosate : des copiés-collés qui posent question

Le glyphosate, substance active du Round'up, pesticide de Monsanto le plus utilisé au monde, est au cœur d'une controverse d'ampleur internationale depuis plus de deux ans. En mars 2015, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), une agence de l'Organisation mondiale de la santé, l'a classé génotoxique, cancérigène pour l'animal et cancérigène probable pour l'homme. Quelques mois plus tard, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) puis l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) parviennent à une conclusion opposée : "Il est improbable que le glyphosate soit génotoxique (c'est-à-dire qu'il endommage l'ADN) ou qu'il constitue une menace cancérigène pour l'homme." Depuis, la bataille d'experts fait rage à la veille du renouvellement de la licence de commercialisation de Monsanto pour 10 ans au sein de l'Union européenne. Le vote sur l'autorisation de cet herbicide pourrait avoir lieu le 5 ou 6 octobre au sein d'un comité d'experts.

Suspicion de conflit d'intérêts

Plusieurs polémiques alimentent le débat autour du glyphosate. Des ONG comme Global 2000 ou PAN Europe reprochent aux auteurs de l'évaluation de l'EFSA d'avoir pris en compte et donné de l'importance aux études non publiées commandées par l'industrie phytopharmaceutique, aux côtés

Certaines analyses et commentaires proviennent du dossier Monsanto sans indication de la provenance.

des études révisées par des pairs et publiées dans des revues scientifiques. Le 1^{er} juin, quatre eurodéputés ont saisi la Cour de justice de l'Union européenne pour contraindre l'EFSA à rendre publiques ces données, protégées par le "secret commercial". Ces études, que le CIRC n'a pas considérées dans sa propre évaluation, pourraient en partie expliquer les conclusions différentes des institutions. "Il faut impérativement modifier le règlement intérieur des agences européennes pour que celles-ci n'utilisent plus que les études appartenant au domaine public, comme le fait le CIRC", a déclaré Michèle Rivasi, députée européenne.

Au manque de consensus scientifique s'ajoute une suspicion de conflit d'intérêts révélée dans le cadre des "Monsanto Papers", une série de documents déclassifiés par la justice américaine. Des experts ayant travaillé à l'élaboration de l'avis de l'EFSA auraient été influencés par Monsanto, le géant de l'industrie agro-alimentaire. Au mois de juin, l'agence a annoncé le renforcement de sa politique d'indépendance : "Le conseil d'administration [a] approuvé un certain nombre de nouvelles mesures pour renforcer encore l'impartialité des travaux et préserver l'Autorité contre toute influence induite."

D'étranges similitudes

De nombreux spécialistes de cette affaire tentent

de faire la lumière sur certains aspects de l'évaluation de l'EFSA. Dans ce cadre, notre attention a été attirée sur le "Final Addendum", le rapport fourni par l'Allemagne à l'Autorité européenne de sécurité des aliments. Conformément à la procédure sur les pesticides, un Etat membre évalue un grand nombre d'informations scientifiques, les analysent puis les soumettent à consultation publique et enfin un groupe d'experts de l'EFSA apporte des observations et sa conclusion. Or, dans le rapport soumis par le BFR, l'institut fédéral allemand d'évaluation des risques, de nombreuses pages sont identiques au dossier qu'a constitué Monsanto pour le renouvellement de son autorisation de commercialisation, en mai 2012.

La firme américaine représentée par le Glyphosate Task Force (GTF), un consortium d'entreprises du secteur phytopharmaceutique, a l'obligation de fournir des informations scientifiques pour accompagner sa demande. Il n'est donc pas anormal de retrouver dans les deux rapports des présentations et des résumés identiques d'études sur le glyphosate publiées dans des revues scientifiques. Il est plus curieux de remarquer que certaines analyses et commentaires proviennent du dossier Monsanto sans indication de la provenance. Dans la partie concernant l'évaluation de la cancérogénicité du glyphosate, les commentaires de plusieurs scientifiques sont reproduits dans le dossier du GTF à la suite de la présentation de l'étude de Haddell et Eriksson (1999) dont celle de John Acquavella, employé de Monsanto. Dans le "Final Addendum", le seul commentaire repris est celui de Mon-

Le 19 juillet 2017, des activistes m...

santo sous le titre "Commentaires additionnels". Les conclusions du GTF reprises dans les commentaires additionnels se réfèrent à des données concernant le caractère toxique du glyphosate qui couvrent environ 4 300 pages.

Un manque de clarté

En fournissant ce rapport à l'EFSA, Monsanto a indiqué qu'en raison du grand nombre de données toxicologiques fournies par le BFR, certaines descriptions ont été résumées, retranscrites et amendées. Dans les sections sur le caractère cancérigène, génotoxique ou reprotoxique, les passages sont mentionnés comme des commentaires additionnels mais pas les analyses figurant dans les commentaires additionnels, laissant penser que les commentaires émanant des agences nationales sont repris sans modification.

Ces nombreuses pages et commentaires, qui seraient dus à un simple oubli de mentionner la source, devraient permettre de clarifier la teneur des présentations et de comprendre dans quelle mesure les analyses du Glyphosate Task Force ont eu une influence sur la conclusion finale de l'évaluation.

Pour l'Autorité européenne de sécurité des aliments, qui a répondu à nos questions, ces données sont citées le cas échéant.